



# L'ÉTAT CONFIRME QUE LE CONTOURNEMENT CRÉERA DEUX CATÉGORIES DE RIVERAIN·E·S: LES PRIVILÉGIÉ·E·S ET LES AUTRES!



Luc Bardet  
Président de l'Association  
"Stop contournement!"

## ÉDITORIAL

Chères amies, chers amis,

La séance d'information organisée le 3 octobre par la DIME au Bicubic a tenu ses promesses: l'ASC a enfin obtenu les réponses qu'elle attendait depuis longtemps.

Le Conseiller d'État J.-F. Steiert a en effet traité ce soir-là de manière aussi exhaustive que précise les sept points sur lesquels l'ASC avait demandé le 24 septembre des précisions au Service des ponts et chaussées (SPC).

Ci-contre, notre évaluation des réponses du Canton. Le Comité de l'ASC en tirera les conclusions qui conditionneront sa stratégie future et lui permettront de définir, d'entente avec les partenaires de l'ASC, la marche à suivre

Donc, comme toujours: **restons mobilisés, car la lutte continue...**

...et comme vous le savez:

**Ensemble, nous vaincrons!**

Amicalement vôtre

Luc Bardet

## SEPT QUESTIONS CLAIRES, SIX RÉPONSES NETTES – ET UNE PIROUETTE DU CONSEILLER D'ÉTAT

**Question 1:** Le projet étant incompatible avec l'objectif de sauvegarde "a" de l'ISOS, l'État envisage-t-il de réactualiser le tracé Ouest initialement prévu (2013) ou de construire toute la route en tranchée couverte?

**Réponse:** Non. Avec force coupes, plans et vidéo, l'État démontre qu'il maintient le tracé Est dans la forme prévue et qu'il n'envisage pas de revenir au tracé Ouest. Or, le tracé Est pose problème au niveau de l'ISOS (Inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale), car la route de la Glâne traverse une zone ISOS classée en "a" – niveau qui exige "la sauvegarde de l'état existant en tant qu'espace agricole ou libre: conservation de la végétation et des constructions anciennes essentielles pour l'image du site, suppression des altérations."

**Conclusion de l'ASC:** L'ISOS est une "vache sacrée" de la planification. Or, Romont a déjà fait l'expérience, avec son projet raté de développement d'un Centre sportif au Glaney (2012) de ce qu'il en coûte de vouloir ignorer les règles de l'ISOS. A bon entendre...!

**Question 2:** L'État va-t-il revoir ses plans et construire tout le contournement en tranchée couverte, afin de faire bénéficier les riverain·e·s du tronçon Est de la même protection acoustique que celle accordée aux riverain·e·s du tronçon Sud?

**Réponse:** Non. L'État a déclaré que la construction en tranchée couverte du tronçon Est outrepasserait la compétence financière du Grand Conseil (de l'ordre de 41 mio de CHF) et que le projet devrait être soumis au référendum financier obligatoire – qu'il veut éviter!

**Conclusion de l'ASC:** L'État tient tellement à réaliser ce contournement qu'il n'hésite pas à déclasser les habitant·e·s du faubourg des Chavannes en citoyen·ne·s de 2<sup>e</sup> classe par rapport à celles et ceux d'En Bouley et du Pré de la Grange.

**Question 3:** Les riverain·e·s du tronçon Est ne bénéficiant pas des mêmes mesures de protection de la santé que les riverain·e·s du tronçon Sud, l'État rétablira-t-il l'égalité en construisant le tronçon Est en tranchée couverte?

**Réponse:** Que nenni! Voir point 2.

**Conclusion de l'ASC:** Voir point 2.

**Question 4:** Vu les nombreux défauts du projet (construction en zone inondable et dans la nappe phréatique, tracé moins performant que le tracé Ouest, concept pas en phase avec les exigences infrastructurelles, urbanistiques et environnementales actuelles et futures, coordination non réglée, etc.) l'État va-t-il réévaluer l'utilité à long terme du contournement Sud-Est et les avantages/inconvénients du tracé Ouest?

**Réponse:** Vous rêvez? La Commune a demandé en 2015 à l'État de

renoncer au tracé Ouest au profit du tracé Sud-Est et ledit a sagement obéi!

**Conclusion de l'ASC:** Comme la Commune, l'État fait l'impasse sur toutes les questions relatives au contournement Ouest: apparemment, il est trop dangereux pour lui de s'aventurer sur ce terrain miné...!

**Question 5:** Vu que la construction du contournement entraînera le déclassement de routes cantonales en voies communales dont l'entretien incombera à Romont, il est important de savoir quelles routes seront déclassées, afin de pouvoir évaluer le poids que leur entretien aura sur un budget communal déjà très sollicité, L'ASC – qui pose inlassablement depuis l'été 2021 cette question vitale pour les finances locales – a enfin reçu une réponse claire et précise.

**Réponse:** Plans à l'appui, la DIME, montre quelles routes seront déclassées: route d'Arruffens, route de la Parquerie jusqu'au rond-point de la Parquerie, route de Billens du rond-point de la Belle-Croix à celui de l'Édilité – soit au total environ 2 km.

**Conclusion de l'ASC:** Comment entretenir ces routes supplémentaires, alors que Romont n'est pas en mesure d'entretenir la route de la Glâne, longue d'un kilomètre seulement – et que le Conseil général vient d'entériner un investissement de 54 mio de CHF (le plus gros crédit jamais voté à Romont) pour la construction de l'école primaire d'En Bouley et la requalification de l'esplanade d'Arruffens... sans oublier les lourdes conséquences

financières qu'aura la décision du Tribunal cantonal exigeant de la Commune qu'elle mette son système de ramassage scolaire aux normes!

**Lorsqu'on entend, dans ce contexte financier plus que tendu, M. le Vice-Syndic déclarer lors de la séance du Conseil général du 13 ct qu'il n'y a aucune augmentation d'impôt à craindre, du moins dans l'immédiat (sic), on n'a que l'alternative suivante: conclure que les autorités ont perdu les pédales dans l'évaluation de la situation financière de Romont ou qu'elles se moquent avec un cynisme révoltant des citoyennes et citoyens.**

À vous de choisir!

**Question 6:** Étant donné l'impact que le contournement et le viaduc TPF Romont-Vuisternens auront sur l'agriculture régionale (en termes d'hectares sacrifiés à la construction), l'ASC demande au canton combien d'hectares nets seraient sacrifiés et comment le canton entendrait rétablir la biodiversité dans les zones touchées.

**Réponse:** Vu la complexité des projets concernés et compte tenu des discussions en cours entre le Service des ponts et chaussées, les TPF et les agriculteurs dans le cadre du remaniement parcellaire en cours, il n'est pas possible d'avancer des chiffres crédibles.

**Conclusion de l'ASC:** Apparemment, la coordination entre les TPF et le Service des ponts et chaussées pose un certain nombre de problèmes et le remaniement parcellaire patauge dans les inondations de la Prâly...

**Question 7:** L'État n'ayant jamais noué avec la population le dialogue prescrit par la Convention d'Aarhus pour les projets à fort impact environnemental, la DIME est-elle enfin disposé à engager une discussion interactive avec la population?

**Réponse:** Le Conseil fédéral ayant obtenu un avis de droit déclarant que la manière suisse de soumettre les projets au peuple dans le cadre de votations parlementaires et populaire avec possibilité de referendum suffit à remplir les conditions de la Convention d'Aarhus, M. Steiert se rallie à ce point de vue – néanmoins sans vouloir préjuger d'une éventuelle décision du Tribunal fédéral.

**Conclusion de l'ASC:** Une jolie pirouette du Conseiller d'État! Outre le préambule et l'article 1 de la Convention, de nombreux articles soulignent en effet clairement le devoir d'inclusion du public (et non des parlements!) dans la prise de décision. L'alinéa 4 de l'article 6 précise même: "*Chaque Partie prend des dispositions pour que la participation du public commence au début de la procédure, c'est-à-dire lorsque toutes les options et solutions sont encore possibles et que le public peut exercer une réelle influence.*"

Il incombera au Tribunal fédéral de dire si la démarche de l'État de Fribourg a respecté cette injonction de la Convention d'Aarhus.

Bien entendu, il reste nombre d'autres problèmes juridiques épineux à traiter! Mais pour aujourd'hui, c'est tout. À bientôt, donc...

**LES CHOSES SÉRIEUSES DÉBUTENT – LES FRAIS VONT FAIRE UN BOND...  
...CAR NOUS ALLONS ENTRER DANS LA PHASE JURIDIQUE DE L'ACTION!**

## Un appel urgent à toutes et à tous!

Les choses avancent: le Canton mettra à l'enquête au printemps 2023 le tronçon Est du contournement. Le Comité de l'ASC vous invite donc à alimenter dès maintenant la caisse qui nous permettra de lancer les actions juridiques indispensables à notre succès!

**Ensemble, nous vaincrons!**

**"Stop contournement!", 1680 Romont  
IBAN: CH29 0839 0038 6193 1000 6**